

# Assurance vie de la personne adhérente incluant assurance maladies graves

#### Optionnelle

 Personne adhérente active de moins de 70 ans: 1 fois le salaire annuel (minimum 35 000 \$) ou 2 fois le salaire annuel (minimum 70 000 \$), au choix de la personne adhérente

Réduction de 50 % à l'âge de 65 ans

Personne adhérente active de 70 ans et plus:10 000 \$

**Assurance maladies graves:** jusqu'à 25 000 \$ viager Des conditions préexistantes s'appliquent.

### Assurance vie des personnes à charge

Optionnelle	
- Personne conjointe de moins de 65 ans:	10 000 \$
- Personne conjointe de 65 ans ou plus:	5 000 \$
- Enfant à charge:	5 000 \$

#### Assurance vie additionnelle

О				

Personne adhérente:	1 à 10 tranches de 25 000 \$
Personne conjointe:	1 à 10 tranches de 25 000 \$



### Assurance invalidité de courte durée

Obligataira	المحالة عمد المحا	,,áa a‡ ,	uniu araitáa	seulement)
Comparoire	(COlleges Dr	ves er i	ırııversires	sememeni

#### Délai de carence:

- Collège LaSalle :	10 jours
- Chargés d'enseignement/Université Laval:	180 jours
– Autres établissements :	30 jours

**Période de prestations maximale:** 24 mois

Montant de la prestation:

Maximum:

Solve transport de la prestation:

Maximum:

Solve transport de la prestation:

80 % du salaire net

5 000 \$ par mois

selon RRQ,

maximum de 3 %

Prestations non imposables

## Assurance invalidité de longue durée

Facultative et obliga	toire par la suite
Délai de carence:	104 semaines + congés de maladie
Période de prestations maximale:	Jusqu'à 65 ans
Montant de la prestation:	80 % du salaire net
Maximum:	5 000 \$ par mois
Indexation:	selon RRQ, maximum de 6 %
Propre occupation:	Jusqu'à 65 ans
Prestations non imposab	oles

Participation facultative pour le personnel de certaines

catégories d'emploi avec adhésion possible dans les

30 jours de l'obtention des 3 premiers contrats.

Questions à propos de votre régime ou suivi de vos demandes de prestations

Service à la clientèle La Capitale

1800 463-4856

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h



Valoriser l'essentiel

## **IMPORTANT**

Ce document n'est pas un contrat. Il ne donne qu'un aperçu de la protection. Seul le contrat peut servir à trancher les questions d'ordre juridique. Le contrat est établi par La Capitale assurances et gestion du patrimoine inc.





Régime d'assurance collective

Sommaire des protections





Les soins, services ou fournitures suivis d'un astérisque (\*) nécessitent une ordonnance.

Les maximums indiqués sont par personne assurée.

Assurance maladie – Obligatoire<sup>1</sup>

PROTECTION DE BASE (Module A) PROTECTION ENRICHIE PROTECTION RÉGULIÈRE (Module B) (Module C)

> Période minimale de participation: 36 mois, sous réserve des dispositions révues au tableau **Règles de modifications** du présent doci

Les maximums indiques sont par personne assuree.	prévues au tableau <b>Règles de modifications</b> du présent document.			
1. Frais remboursés à 100 % <sup>2</sup>				
Hospitalisation	Chambre semi-privée	Chambre semi-privée	Chambre semi-privée	
Soins prolongés	Chambre semi-privée, maximum	Chambre semi-privée, maximum	Chambre semi-privée, maximum	
Comp protonges	de 180 jours par année civile	de 180 jours par année civile	de 180 jours par année civile	
Assurance voyage	Maximum viager de 2 000 000 \$	Maximum viager de 2 000 000 \$	Maximum viager de 2 000 000 \$	
Assurance annulation de voyage	Maximum de 5 000 \$ par voyage	Maximum de 5 000 \$ par voyage	Maximum de 5 000 \$ par voyage	
2. Médicaments <sup>2</sup>				
Remboursement	Génériques: 80 % <sup>†</sup>	Génériques: 90 %	Génériques: 100 %	
Tromboursement	Brevetés: 70 % <sup>†</sup>	Brevetés: 80 %	Brevetés: 90 %	
	Originaux: Selon le % de la RAMQ†	Originaux: Selon le % de la RAMQ	Originaux: Selon le % de la RAMQ	
	† Liste RAMQ seulement	des premiers 2 500 \$ de frais admissibles	des premiers 2 500 \$ de frais admissibles	
	jusqu'à concurrence de la contribution	et 100 % de l'excédent, par certificat	et 100 % de l'excédent, par certificat	
	maximale annuelle du RGAM et 100 %	et 100 % de l'excedent, par certificat	ct 100 70 de l'excedent, par cer inicat	
	de l'excédent, par certificat			
Franchise annuelle	Aucune	Aucune	Aucune	
Service de paiement automatisé	Différé	Différé	Différé	
3. Autres frais admissibles <sup>2</sup>				
Remboursement	70 %	80 %	90 %	
Franchise annuelle	Aucune	Aucune	Aucune	
Ambulance	Couverte	Couverte	Couverte	
Bas de soutien	Maximum de 6 paires par année civile	Maximum de 6 paires par année civile	Maximum de 6 paires par année civile	
Centre de réadaptation	Chambre semi-privée	Chambre semi-privée	Chambre semi-privée	
	Maximum admissible de 75 \$ par jour	Maximum admissible de 75 \$ par jour	Maximum admissible de 75 \$ par jour	
	et de 15 jours par hospitalisation	et de 15 jours par hospitalisation	et de 15 jours par hospitalisation	
Chaussures correctrices (profondes)*	Maximum admissible de 100 \$ par paire	Maximum admissible de 100 \$ par paire	Maximum admissible de 100 \$ par paire	
Souliers orthopédiques (sur mesure)*	et de 2 paires par année civile Frais d'achat, après déduction d'une	et de 2 paires par année civile Frais d'achat, après déduction d'une	et de 2 paires par année civile Frais d'achat, après déduction d'une	
Councis of thopeulques (sui mesule)	franchise de 20 \$ par paire	franchise de 20 \$ par paire	franchise de 20 \$ par paire	
Chirurgien dentiste à la suite d'un accident	Couvert	Couvert	Couvert	
Clinique privée (traitement de l'alcoolisme,	Remboursement maximal de 3 500 \$	Remboursement maximal de 3 500 \$	Remboursement maximal de 3 500 \$	
toxicomanie ou jeu compulsif)	par année civile	par année civile	par année civile	
	Maximum d'une cure par année civile	Maximum d'une cure par année civile	Maximum d'une cure par année civile	
	et de 2 cures à vie	et de 2 cures à vie	et de 2 cures à vie	
Examen de la vue	Non couvert	Maximum admissible de 50 \$ par période	Maximum admissible de 50 \$ par période	
F	0	de 24 mois consécutifs	de 24 mois consécutifs	
Fauteuil roulant*, poumon d'acier* ou équipements thérapeutiques*	Couverts	Couverts	Couverts	
Glucomètre*, dextromètre* ou autre appareil	Remboursement maximal de 200 \$	Remboursement maximal de 200 \$	Remboursement maximal de 200 \$	
similaire*	par période de 60 mois consécutifs	par période de 60 mois consécutifs	par période de 60 mois consécutifs	
Infirmier autorisé* ou infirmier auxiliaire	Maximum admissible de 300 \$ par jour	Maximum admissible de 300 \$ par jour	Maximum admissible de 300 \$ par jour	
autorisé*	et remboursement maximal de 10 000 \$	et remboursement maximal de 10 000 \$	et remboursement maximal de 10 000 \$	
	par année civile	par année civile	par année civile	
Médicaments homéopathiques*	Remboursement maximal de 400 \$	Remboursement maximal de 400 \$	Remboursement maximal de 400 \$	
	par année civile	par année civile	par année civile	
Membres artificiels*, appareils prothétiques*, orthèses plantaires* et appareils orthopédiques*	Couverts	Couverts	Couverts	
Oxygénothérapie*	Couverte	Couverte	Couverte	
Pompe à insuline*	Remboursement maximal de 1 750 \$	Remboursement maximal de 1 750 \$	Remboursement maximal de 1750 \$	
	par période de 60 mois consécutifs	par période de 60 mois consécutifs	par période de 60 mois consécutifs	
Prothèse auditive*	Remboursement maximal de 500 \$	Remboursement maximal de 500 \$	Remboursement maximal de 500 \$	
	par période de 36 mois consécutifs	par période de 36 mois consécutifs	par période de 36 mois consécutifs	
Prothèse capillaire*	Maximum admissible de 400 \$	Maximum admissible de 400 \$	Maximum admissible de 400 \$	
D. II.	par année civile	par année civile	par année civile	
Prothèse mammaire*	Maximum admissible de 500 \$ par année civile	Maximum admissible de 500 \$ par année civile	Maximum admissible de 500 \$ par année civile	
Sérums et liquides injectés à des fins curatives*	Couverts	Couverts	Couverts	
(incluant injections en vue d'une insémination				
artificielle)				
Stérilet	Couvert	Couvert	Couvert	
Frais de déplacements pour traitements par un	Remboursement maximal de 750 \$	Remboursement maximal de 750 \$	Remboursement maximal de 750 \$	
médecin spécialiste non disponible dans la région de résidence de l'assuré				
Vaccins (vaccins préventifs inclus)	Couverts	Couverts	Couverts	
	ocavor to	Couverto	O COUVOI LO	
4. Professionnels de la santé <sup>2,3</sup>	70.04	90.04	00.04	
Remboursement Chiropraticien	70 % Frais admissibles de 50 \$ par traitement	80 %	90 %	
om opi adolen	ou radiographie, jusqu'à concurrence			
	d'un remboursement maximal de 400 \$	Frais admissibles de 50 \$ par visite,	Frais admissibles de 50 \$ par visite,	
	par année civile	traitement ou radiographie,	traitement ou radiographie,	
Acupuncteur, diététiste, ergothérapeute,	Non couverts	remboursement maximal de 600 \$ par année civile, pour l'ensemble de	remboursement maximal de 900 \$	
homéopathe, ostéopathe, physiothérapeute,		ces professionnels	par année civile, pour l'ensemble de	
podiatre, thérapeute du sport et thérapeute		occ protocolormolo	ces professionnels	
en réadaptation physique	Nanagurant	Non courant		
Massothérapeute* Orthopédagogue et orthophoniste	Non couvert Non couverts	Non couvert Frais admissibles de 50 \$ par visite,	Frais admissibles de 50 \$ par visite,	
or moreuagogue et or mornomste	NOT COUVELS	remboursement maximal de 600 \$	remboursement maximal de 900 \$	
		par année civile, pour l'ensemble de	par année civile, pour l'ensemble de	
		ces professionnels	ces professionnels	
Conseiller en orientation en pratique privée,	Non couverts	Frais admissibles de 75 \$ par visite,	Frais admissibles de 75 \$ par visite,	
psychanalyste, psychiatre, psychologue,		remboursement maximal de 900 \$	remboursement maximal de 1 400 \$	
psychothérapeute et travailleur social		par année civile, pour l'ensemble de	par année civile, pour l'ensemble de	
		ces professionnels	ces professionnels	



PROTECTION DE BASE (Option 1)	PROTECTION ENRICHIE (Option 2)
(Garantie optionnelle)	(Garantie optionnelle – disponible seulement si la personne
	adhérente a choisi le Module C en assurance maladie)

Période minimale de participation: 36 mois, sous réserve des dispositions

prévues au tableau Règles de modifications du présent document.

Frais de prévention	80 %	80 %
	(1 examen par 9 mois)	(1 examen par 9 mois)
Frais de restauration de base	80 %	80 %
Frais de restauration majeure	Non couverts	80 %
Maximum de remboursement	1000 \$ par année civile	1000 \$ par année civile
Franchise annuelle	Aucune	Aucune
	,	,

<sup>1.</sup> Vous pouvez vous exempter de l'assurance maladie si vous êtes couvert en vertu du régime d'assurance maladie de l'employeur de votre conjoint. Notez que si vous vous exemptez de l'assurance maladie de la FNEEQ, vous ne pouvez pas souscrire une protection pour les soins dentaires.

<sup>2.</sup> Les frais admissibles sont les frais raisonnablement justifiés par la gravité du cas, la pratique courante de la médecine et les tarifs usuels de la région.

<sup>3.</sup> Tous les professionnels de la santé énumérés dans ce document doivent être membres en règle de leur ordre professionnel reconnu par l'autorité législative ou de leur association professionnelle reconnue par l'Assureur. La personne assurée ne peut obtenir plus d'un traitement ou d'une consultation par jour avec un même professionnel de la santé.

Ce dépliant est un résumé des protections offertes en vertu du régime d'assurance collective de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ).

Il a été conçu pour faciliter vos choix lors de l'adhésion et comporte les éléments les plus fréquemment consultés par les assurés. Les modalités concernant les événements de vie permettant de revoir vos choix ainsi que la période annuelle prévue pour les autres demandes de modifications y sont également décrites.

Pour une description complète du régime et pour connaître les exclusions et réductions applicables, vous pouvez consulter le contrat disponible sur le site Internet de la FNEEQ ou de La Capitale à l'une des adresses suivantes:

fneeq.qc.ca ou lacapitale.com/fneeq.

#### **IMPORTANT**

Vous devez effectuer vos choix de protections dans les **30 jours** de la date à laquelle vous devenez admissible. Toute demande de modification de protection doit aussi être présentée dans les **30 jours** de la date de l'événement ou de la situation vous permettant de revoir vos choix.

# Renseignements complémentaires

#### ASSURANCE VOYAGE

Vous partez en voyage? Saviez-vous que le présent contrat vous offre une assurance voyage et que l'information au verso de votre carte de services est nécessaire lorsque vous désirez joindre les services de l'Assisteur?

Veuillez prendre note que certaines exclusions s'appliquent, notamment lorsqu'il s'agit d'un voyage au cours duquel une personne enseignante accompagne des étudiants dans le cadre de ses fonctions.

# ASSURANCE INVALIDITÉ – DROIT DE RENONCIATION

Vous vous demandez si vous pouvez mettre fin à votre assurance invalidité de longue durée?

La personne qui contribue au RREGOP a la possibilité de mettre fin à son assurance dans les deux années précédant son admissibilité à la retraite sans réduction actuarielle.

Si vous faites partie d'une autre catégorie, veuillez vous référer au contrat.

# Événements ou situations permettant de modifier vos choix de protection

Le régime vous permet, à certaines conditions, de revoir vos choix de protection dans le cadre du renouvellement annuel d'adhésion ou à la suite des événements de vie suivants: l'acquisition de la permanence, un mariage, une séparation, le décès de la personne conjointe ou d'un enfant, la naissance ou l'adoption d'un premier enfant. Le tableau suivant résume les règles de modifications des choix de protection.

	QUAND?		
RÈGLES DE MODIFICATIONS	Renouvellement annuel d'adhésion (Novembre, changement effectif le 1 <sup>er</sup> janvier suivant)	Événement de vie admissible (Sans preuves dans les 30 jours suivant l'événement)	
<b>Augmenter</b> ma protection d'assurance maladie	Oui, si vous avez accumulé au moins 12 mois de participation au niveau que vous détenez.	Oui	
<b>Augmenter</b> ma protection d'assurance soins dentaires	Oui, si vous avez accumulé au moins 12 mois de participation au niveau que vous détenez. Notez que pour choisir l'option 2, vous devez participer au module C en assurance maladie.	Oui	
<b>Réduire</b> ma protection d'assurance maladie ou de soins dentaires	Oui, si vous avez accumulé au moins 36 mois de participation au niveau que vous détenez. Si vous détenez le module C et l'option 2 en soins dentaires, la condition de maintien de 36 mois doit être rencontrée pour les deux protections.	Oui	
<b>Adhérer</b> à l'assurance vie de base (adhérent et personnes à charge)	Possible en tout temps, sujet à l'approbation des preuves d'assurabilité par La Capitale.	Oui	
<b>Augmenter</b> mon assurance vie de base	Possible en tout temps, sujet à l'approbation des preuves	s d'assurabilité par La Capitale.	
<b>Réduire ou annuler</b> ma protection d'assurance vie	Possible en tout temps.		

## Pour vos demandes de prestations

Indiquez toujours vos numéros de contrat et d'identification inscrits sur votre carte de services. Pour accélérer le traitement de vos demandes, inscrivez-vous au dépôt direct.

*	·
<ul> <li>Assurance maladie</li> </ul>	
– Médicaments	Utilisez votre carte de paiement différé des médicaments. Vous payez vos médicaments à la pharmacie. Le pharmacien utilise votre carte pour transmettre directement votre demande de remboursement à l'assureur. Vous n'avez aucun formulaire à remplir.
<ul> <li>Autres frais de soins médicaux</li> </ul>	Utilisez le formulaire de demande de prestation de La Capitale (disponible à lacapitale.com/formulaires), celui du professionnel ou l'application mobile disponible gratuitement dans Apple Store ou Google Play.
<ul> <li>Assurance soins dentaires</li> </ul>	Utilisez le formulaire de demande de prestation de La Capitale (disponible à lacapitale.com/formulaires) spécifique aux soins dentaires (votre dentiste doit remplir la première section et vous remplissez la deuxième section). Le formulaire de l'Association des chirurgiens-dentistes du Québec peut aussi être utilisé.
Assurance invalidité	Utilisez le formulaire de demande de prestation de La Capitale (disponible à lacapitale.com/formulaires)
<ul> <li>Assurance vie et assurance maladies graves</li> </ul>	Communiquez directement avec La Capitale afin d'obtenir les formulaires requis.